MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **Bourges Racing Team**
N° d'affiliation ---------- **C2974**
Date ---------- **15 juin 2014**
Lieu ---------- **l'Orme a lieue Vierzon(18)**
N° d'épreuve FFM ---------- **546**
Organisateur technique -------- **le président Denis LIBERT**
Adresse ---------- **10 reu vincent Dethare 18000 Bourges**
e-mail ---------- **denislibert@yahoo.fr**
Téléphone ---------- **061510914-0248706918**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ---------- **Franck CAPRA** Licence : **030874**
Président du Jury ou Arbitre ---------- **Max DAUVOIS** Licence : **007901**
Membre du Jury ---------- **Patrice Dauvois** Licence : **007902**
Membre du Jury ---------- **Philippe LAVRAT** Licence : **124927**
Commissaire technique responsable ---------- **jean michel Parcineau** Licence : **189117**
Responsable du chronométrage ---------- **Jacques ROBLIN** Licence : **021065**

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
65 minivert	7 ans	11 ans	65cc	Championnat ligue du centre
85 minivert	9 ans	12 ans	85cc	Championnat ligue du centre
85 espoirs	12 ans	15 ans	85cc	Championnat ligue du centre
National A plus B	13 ans		100 à 600	Championnat National

Engagement :

Site Internet ----------
Contact ---------- **Delphine Hauchère**
Adresse ---------- **74 rue de turly, 18000 Bourges**
Téléphone ---------- **06.07.68.58.45**
e-mail ---------- **engagement.brt@free.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur -------- ☒ oui ☐ non
Tarif ---------- **10€**
Caution ---------- **200€**

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical -------- **Dr CARCELEN Gérard**

Nombre de secouristes---------- **6**

Nombre d'ambulance(s) ------- **2**

Hôpital le plus proche ---------- **Vierzon**

Temps de trajet (en min)------- **15 minutes**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site---------- **<les Vèvres> L'orme à Lieue**

Adresse ---------- **Vierzon**

GPS – Latitude (Nord)---------- **47°12'40.89"**

GPS – Longitude (Est) ---------- **2°07'39.19"**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---------- **1900m**

Largeur minimum de la piste---------- **7m**

Largeur de la grille---------- **30m**

Longueur de la ligne droite de départ----- **80m**

Nombre de OCP* ---------- **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité (Motos)				Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais :	40	Manche :	40	Essais :	Manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01 Avril 2014 BOURGES RACING TEAM 10 RUE VINCENT DETHARE 18000 BOURGES	Date : 22 AVR. 2014 LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Date : Numéro :